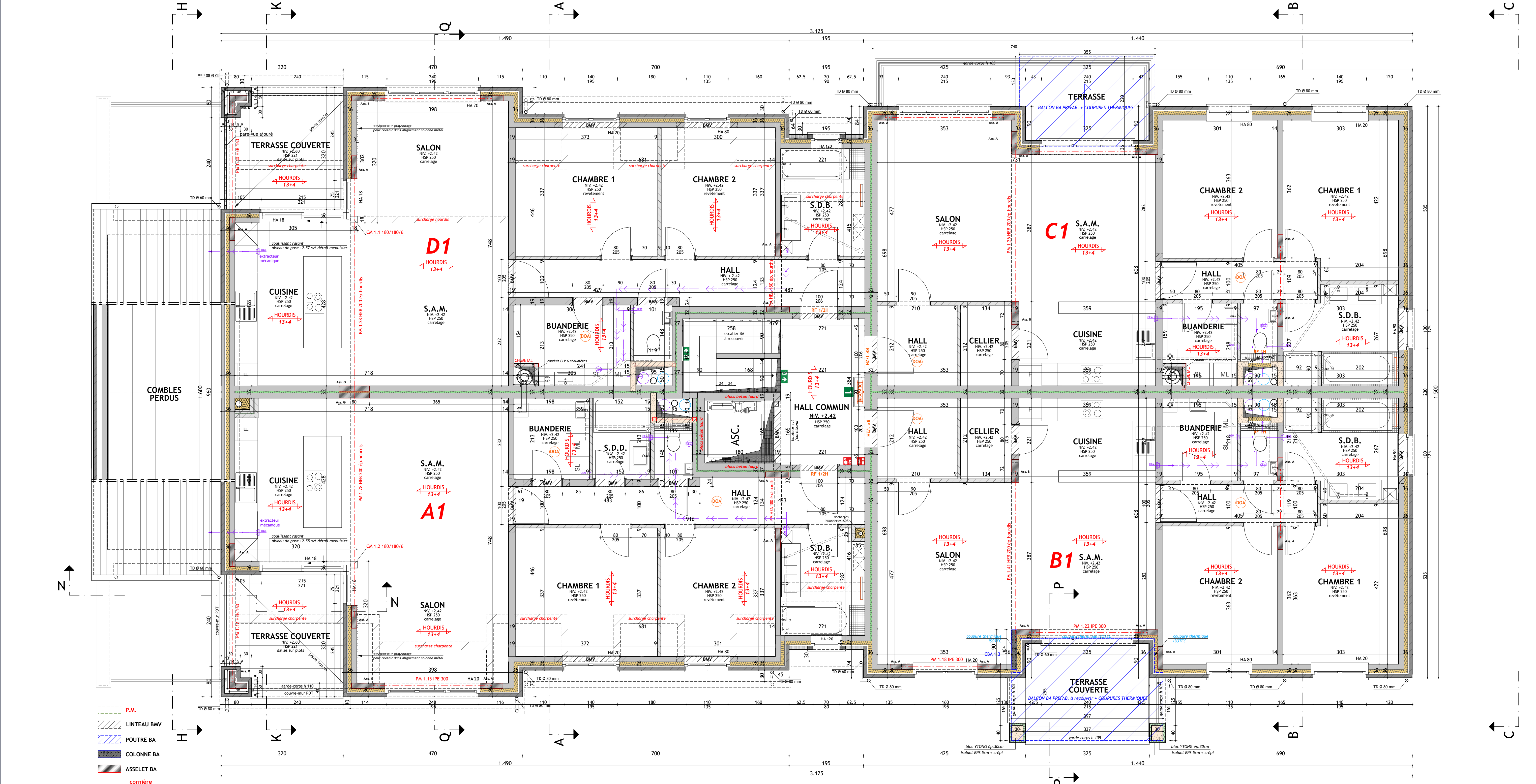


BLOC 1: ETAGE 2

1:50



BLOC 1: ETAGE 1

1:50

MATERIAUX	
REMARQUE 1: EGOUT:	- 2 diamètres aux plus 20.000 l + 1 diamètre aux plus 10.000 l de rétention, trap plein vers vers égout - 28 modules d'infiltration INFLO, capacité 35m³
REMARQUE 2: MACONNERIE:	- déviation en murs mûres: parement extérieur en briques de parement ton rouge/brun (échantillon à soumettre par le MO à l'administration communale) + trass verticaux 5cm + isolation ECOLWELL RECTICEL 50mm + blocs d'aggr. Lison par crochets muraux à 5cm - déviation en murs mûres: parement extérieur en crépi blanc cassé à beige sur blocs béton de 8cm (échantillon à soumettre par le MO à l'administration communale) + isolation ECOLWELL RECTICEL 50mm + trass horizontal 5cm + trass vertical 5cm - plancher sur sous-couche: revêtement sur chaque logement amorce (TRELIS GALVA 50x50) 20cm + PWR 10cm + hourdis en béton - plancher sur sous-couche: revêtement sur chaque logement amorce (TRELIS GALVA 50x50) 20cm + PWR 10cm + hourdis en béton - isolation PWR 30cm + trass horizontal 5cm + trass vertical 5cm - revêtement en pierre de taille - blocs chapeaux YTONS en puits des murs en blocs extérieurs et intérieurs au rd de chaudière + pourtour des toitures plates + protection de l'isolation de la toiture isolée - revêtement extérieur entières (caves et VV) en blocs de béton bores 4p 20 et 35cm ou steps 30cm + cimentage + godronnage - PLATON sur murs caves - seuils et linteaux de portes, fenêtres, portes-fenêtres + murs d'acrotère béton plat en pierre bleue du Hainaut finition meulage
REMARQUE 3: TOITURE:	- avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis émet recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entreprise si elle n'a pas fourni ces documents à temps. Toiture pente 3% - couverture dalle ton anthracite - lattes + contre lattes en aspin traité - assés toiture type "DORCHON dalle alu" + charpente en lège traité - isolation dalle de bois ECOLUF Ecosec NATURROLL 035 ép. 24cm + pare vapeur INTELLU Plus + cartons TESCON VANA VARIO K81 Toiture plate sur parking terrasse: - étanchéité à froid "MAWIPER" - béton de pente + hourds ECHO - revêtement terrasse en hauba sur lambours (vis apparentes) ou dalles sur plots - revêtement toiture végétale Plancher: - zinc 14 pour sols et descentes pluviales - gouttières en zinc type Mopac - planches de face et planches de rive recouvertes de zinc ton idem tubes
REMARQUE 4: MENU. ECT.:	- avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira à l'architecte le plan des charpentes comprenant toutes les réactions d'appuis. L'étude des charpentes est réalisée par la firme productrice qui en prend la responsabilité. - menuiserie: châssis en PVC ton beige extérior - étanchéité des châssis: assurée par joint comprenant dans la battée + cordon de pourtour de tous les châssis en silicone - portes de garage tin gris
REMARQUE 5: CHAUFFAGE:	- ventilation type double flux - chauffage par chaudière murale gaz, chaudière gaz préparée entières - revêtement des sols: voir plans
REMARQUE 6:	REMARQUES: à charge de l'entrepreneur maçon ou de l'entreprise générale de construction - Vérification ou calcul des sections des poutrelles et cornières métalliques par ingénieur. - Calcul des poutres, poteaux, supports, dalles, hourdis, en béton armé par ingénieur. - Le Visite générale de stabilité à l'exception de l'étude des radars en BA à charge de l'entrepreneur ou de l'entreprise générale de construction. - Les raccordements EAU, ELECTRICITE, GAZ... sont à confirmer par les organismes compétents après l'obtention du permis - Le raccordement aux EGOUTS est à confirmer par l'administration communale.



SITUATION



PLAN CADASTRAL

AUTEUR DU PROJET		COMMUNE										
PROVINCE:	LIEGE	COMMUNE:	CRISNEE									
DOSSIER:	CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11)	BLOC 1										
MAÎTRE D'OUVRAGE (PARTI):	C.M.E. CONSTRUCT (HANSOUL Marc, HANSOUL Emmanuel, THONON Christophe) Rue Léon Génie, 18 4317 VIEMME (019/56.61.77)											
ARCHITECTES:	CHANTIER Grand Route, (à gauche du n°100), 4 4367 CRISNEE CADASTRE 1 DIVISION, Section A, n° 599m BOURGUIGNON Guy LINDEKEN Sébastien DECOURTY Delphine	ENTREPRENEUR										
PLANS:	ETAGE 1 + ETAGE 2											
FACADES:												
CROQUIS:												
LEGENDE (MATERIAUX):	<table border="0"> <tr> <td>MACONNERIES EXISTANTES</td> <td>BETON</td> <td>YTON</td> </tr> <tr> <td>MACONNERIES A DEVALER</td> <td>MACONNERIES BLOCS</td> <td>ISOLATION THERMIQUE</td> </tr> <tr> <td>REMPLIS</td> <td>MACONNERIE EN BRIQUES</td> <td>ISOLATION ACOUSTIQUE</td> </tr> </table>	MACONNERIES EXISTANTES	BETON	YTON	MACONNERIES A DEVALER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE	REMPLIS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE		
MACONNERIES EXISTANTES	BETON	YTON										
MACONNERIES A DEVALER	MACONNERIES BLOCS	ISOLATION THERMIQUE										
REMPLIS	MACONNERIE EN BRIQUES	ISOLATION ACOUSTIQUE										
REVISIONS:	Avant préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref: AIP-2017-28 CME CONSTRUCT) Après préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref: AIP-2017-28 CME CONSTRUCT) Vance IRL-SR-LEGE 2016 2 et 26/10/2018 (MR Lincocet et Mr Wim Roodenrys)	ETAT DU PROJET										
MODIFS:	Modifié le 05/06/2019 sur avis SPW mobilité du 16/04/19 Modifié le 05/09/2023	EXECUTION										
REMARKS:	Les travaux de propriété sont réalisés et à confirmer par avis M.O. avec l'étude d'un géomètre arpenteur. Tous travaux, échantillons et documents de l'architecte et de l'entrepreneur sont à soumettre au MO. Les travaux sont à valider par l'entrepreneur avant exécution. Le dossier d'OBJET est en cours de mise en œuvre et sera communiqué au MO après l'obtention du permis. Tous travaux sont à confirmer aux documents types envoyés par le C.S.T.C. Les plans restent la propriété de l'architecte.	FEUILLES										
		DATE										
		24-04-24										
		17										
		27										